



Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 15 juillet 2024
Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/07/62

Convention avec le Département : réfection de la chaussée de la RD 312 (rue Léopold Senghor)

Dans le cadre de la réfection de la chaussée de la RD 312, il convient de définir la nature et le montant du projet ainsi que le rôle et les charges respectifs du Département et de la Commune de Champagny. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 voix CONTRE (M. SEGUIN et M. TESTON procuration à M. SEGUIN), 3 ABSTENTIONS (Mme HOTTINGER, M. KIFFER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 17 POUR :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de reprofilage de la RD en traverse après pose de bordures de trottoir annexée à la présente délibération.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE